



CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT

“ TENNIS DE TABLE À L'ÉCOLE ”

Direction des services Départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

Comité Départemental de Seine-Maritime de Tennis de Table

Comité Départemental USEP de la Seine-Maritime

Mesdames, messieurs les présidentes et présidents des clubs du CD76TT

Le 13 Décembre 2017, lors de l'assemblée générale du Comité Départemental USEP de Seine maritime qui s'est tenue à MONTVILLE, a eu lieu la signature d'une convention tripartite “ TENNIS DE TABLE À L'ÉCOLE ” afin de formaliser leurs relations de partenariat, cette convention couvre leurs relations sur le temps scolaire.

En prolongement de ce partenariat, l'USEP 76 et le CD76TT, continueront leurs actions communes hors temps scolaires sur la base du volontariat au travers du PPP 76 par des rassemblements de districts et au niveau Départemental.

Je tenais à vous faire part de cette signature qui va permettre à notre discipline d'apporter une aide à la pratique sportive et à la formation d'un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué dans un souci de vivre ensemble et à se soucier de sa santé.

Vous trouverez en pièce jointe cette convention telle qu'elle a été signée.

A réception du document paraphé je vous le ferais parvenir.

Vous souhaitant bonne réception de cette convention, c'est maintenant à toutes et à tous de la faire vivre, de l'utiliser et de s'engager dans cette action de formation de nos jeunes aussi bien dans la pratique sportive que dans l'approche du modèle associatif qui nous est cher.

Avec mes meilleurs sentiments sportifs les plus amicaux.

Patrick LEVÉE